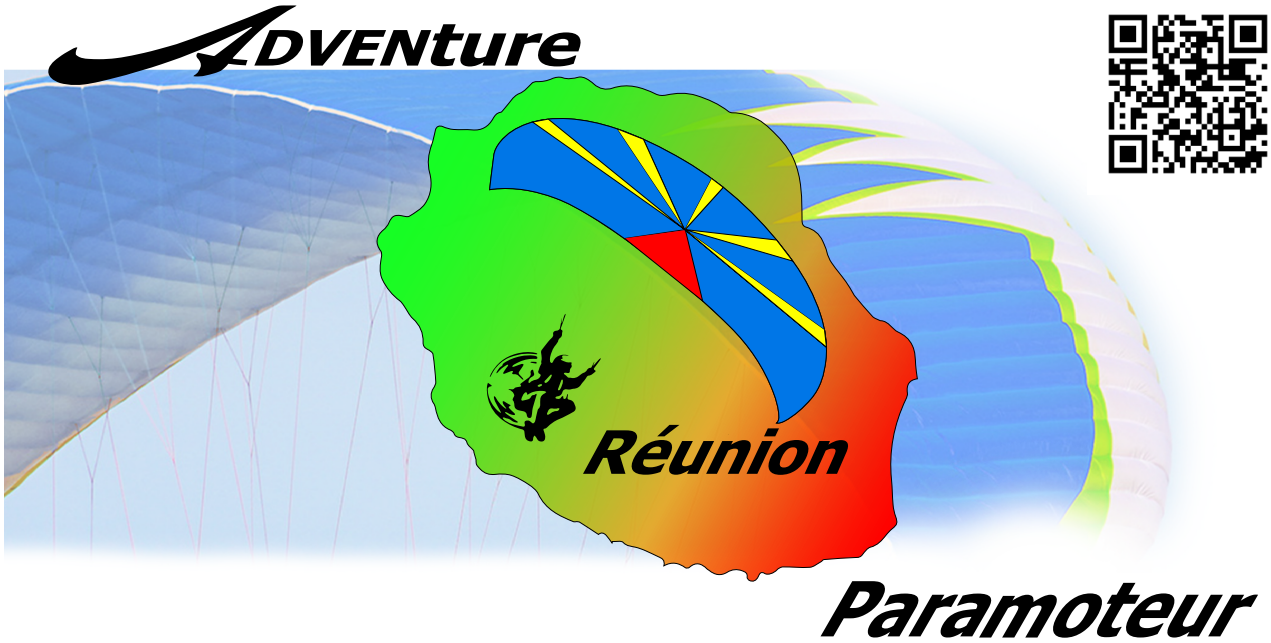


ÉCOLE ADVENTURE *BAPTÊME* *VENTE DE MATÉRIELS* *TRAVAIL AÉRIEN*

FORMATION PARAMOTEUR

LA FORMATION COMPREND :

– Prêt du Groupe Moto-propulseur (PLUMA toutes motorisations / Chariot Nano Quad), carburant inclus.
– Cours théoriques proposés jusqu'à l'obtention de l'examen "Tronc commun".
– Carnet de progression et de suivi de votre formation et vols.
– Pour l'achat à l'école de votre aile neuve, les étiquettes pour l'immatriculation de votre ULM vous seront offertes !
– La responsabilité civile de l'élève est prise en charge durant la formation par l'assurance professionnelle de l'instructeur.

LA FORMATION NE COMPREND PAS :

– Caution "Casse" de 700€ (pour le prêt GMP école) restituée en fin de formation, déduction faite des frais de réparations éventuelles suite aux dégâts causés par l'élève. Ou bien, possibilité de souscrire à l'option "Remise en état GMP", d'un montant de 150€, non récupérable, mais qui évite à l'élève de supporter d'éventuels coûts importants de réparations.
– Assurance individuelle accident de l'élève pilote.
– Licence fédérale (FFPLUM).
– Montant versé à la DGAC pour présentation à l'examen théorique "Tronc commun".
– Frais pour la demande d'identification de l'aile auprès de la DGAC.
– Taxe versée à la DGAC pour la constitution du Brevet de pilote, en fin de formation.
– Dans des cas rares où l'élève-pilote à besoin d'exercices supplémentaires à la fin de ses 24 séances, pour atteindre une autonomie totale en toute sécurité, il lui sera demandé 60€ par séance supplémentaire.